

Rapport de la commission des investissements sur le préavis 22-2022 intitulé « Demande de crédit de CHF 346'311 pour l'aménagement d'une passerelle modes doux sur le sentier de Bois-Bougy à Nyon »

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

La commission des investissements s'est réunie le mardi 8 novembre à 18h dans les locaux de la Région de Nyon afin de discuter du Préavis 22-2022-DISREN. Tous les membres étaient présents à l'exception de Monsieur Claude Farine qui était excusé. Messieurs Frédéric Mani, président de la Région de Nyon, Gérard Produit, responsable politique de la Mobilité et Boris Mury, secrétaire général, étaient également présents. La commission les remercie pour leur présentation de l'objet et les réponses limpides apportées aux questions posées.

Préambule

Afin de poursuivre sa politique de mobilité douce, la Ville de Nyon a décidé de construire deux passerelles, respectivement entre Nyon et Bois-Bougy, et entre Nyon et Prangins.

La Ville de Nyon a alors effectué une demande de soutien à la Région par le biais du fonds DISREN. La commission des investissements s'est par conséquent réunie, comme pour chaque préavis concernant une demande de subvention par le fonds DISREN, afin d'étudier la pertinence d'un tel soutien. Ce raisonnement a été conduit à la fois sous le prisme de l'utilité à l'échelle régionale, du calcul équitable de la répartition des coûts entre les différents cercles, et de l'état actuel des finances régionales.

Discussion

Concernant les interrogations sur l'intensité du transit, il a été souligné qu'en cumulant les employés du futur Centre sportif de Colovray, la piscine, l'UEFA, la Métairie et le Tennis Club, plus de mille personnes travailleront dans la zone géographique concernée. Il est donc tout à fait certain que des habitants de communes membres emprunteront quotidiennement cette passerelle dans le futur.

La répartition des coûts entre le cercle porteur et le cercle solidaire correspond à la répartition qui avait été adoptée pour le soutien aux Transports Publics, soit 75% pour le cercle porteur et 25% pour le cercle solidaire.

Par ailleurs, il ne semble pas y avoir de commune suffisamment concernée par l'objet pour entrer dans l'hypothétique catégorie de « cercle porteur B ».

Enfin, la commission constate qu'en cumulant les montants des préavis 21-2022 et 22-2022, qui impactent les finances communales de respectivement 0,03 et 0,05 points d'impôts, on obtient un total de 0,08 points d'impôts. Compte tenu de l'absence d'autres préavis DISREN sur cette année, le total est donc largement en deçà du plafond, fixé à 0,9 point. Dans ce contexte particulièrement favorable et compte tenu du faible total de fonds affectés à des préavis DISREN sur l'année écoulée, il paraît particulièrement évident que ce soutien nécessaire ne fait de surcroît planer aucun danger sur les finances régionales.

Conclusion

La commission conclut à la fois à la nécessité de soutenir un projet qui permettra une refonte du transport modal dans notre région, à la pertinence du calcul de la répartition des coûts, et au faible montant consacré à des préavis DISREN sur l'année écoulée.

Pour ces raisons, la commission unanime recommande l'adoption de ce préavis.

La commission fait aussi part de son souhait que le conseil intercommunal soit par la suite tenu au courant si des communes n'ayant pas adhéré au DISREN mais dont les habitants sont susceptibles d'emprunter l'infrastructure ont accepté de participer financièrement en déduction de la part de la commune territoriale, en l'espèce Nyon.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal

vu le préavis du Comité de direction 22-2022-DISREN relatif à une demande de crédit de CHF 346'311 TTC,
ouï le rapport de la Commission ad hoc,
ouï le rapport de la Commission des investissements régionaux,
attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide d'accorder le crédit de CHF 346'311 TTC pour le financement de la part solidaire DISREN au projet d'aménagement d'une passerelle modes doux sur le sentier de Bois-Bougy à Nyon soit une participation solidaire à hauteur de 25% de la part régionale.
d'imputer le montant total de CHF 346'311 TTC sur le compte DISREN 140.3185.

La commission :

Corinne Besson
Danielle Collomb
Pascal Colombo
Frédéric Guilloud
Antoine Nicolas
Vadim Rochat (rapporteur)

